Explication de vote CSE du 8 juin 2017

Et les résultats des votes

Nous avons constamment porté la nécessité de revoirle décret Peillon, mené dans la précipitation, partant des contraintes des collectivités, oubliant le plus souvent parents et enseignants. Cette réforme n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Sur ce point, le comité de suivi des rythmes a relevé une plus grande proportion d'apprentissages fondamentaux au détriment d'activités scientifiques par exemple. Cela suppose donc qu'il ne suffira pas de réorganiser la semaine. Encore faut-il que ce soit accompagné d'une organisation des apprentissages.

Elle donne aussi trop de poids aux collectivités locales au détriment des intérêts de l'Éducation nationale et des enseignants et engendre de très grandes inégalités entre territoires.

Les enseignants sont pressurisés par des réunions tardives, des réunions le mercredi après-midi mettant à mal leur disponibilité pour le travail d'équipe ou le temps nécessaire de préparation et de corrections et dégradant leurs conditions de travail.

Ce nouveau décret ouvre la porte aux 4 jours. Il ne les impose pas. C'est une possibilité pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il recueillera un vote favorable de notre part.

Il doit permettre d'aller plus loinen donnant, la faculté de maintenirdes expérimentations existantes et la satisfaction (matinées de 4 heures) voire en introduire de nouvelles comme celle de retrouver ce mercredi ou samedi libéré avec des semaines modulables pour libérer un mercredi ou un samedi sur 2 ou 3 comme cela existait à Poitiers ou Toulouse par exemple, en redonnant l'initiative aux conseils d'école.

C'est aussi l'occasion de vous alerter sur le fait que vous réitérez aujourd'hui les mêmes erreursque Monsieur Peillon, en demandant dans un contexte électoral, des modifications dans la précipitation, à quelques jours de la sortie des classes, créant l'incertitude dans les écoles et les familles ou en permettant aux maires de se défaire de fonctionnements parce qu'ils les jugent trop coûteux, où qu'ils estiment ne pas avoir les moyens de les mettre en œuvre. Cela ne doit pas occulter comme nous l'avons dit, une réflexion sur le temps de l'enfant et le temps scolaire et la question de la déconnexion du temps des élèves et du temps des enseignants, sans réduire les heures d'enseignement des élèves, mais en permettant de développer le travail en équipe : axe fort de la transformation de l'école.

Nous continuons d'être attentifs à ce qui est proposé aux enfants après l'école. Offrir des activités de qualité gratuites et encadrées par des professionnels de l'animation avec des contrats stables reste une exigence pour le SNUipp-FSU. Là encore, dans trop d'endroits, les élèves se sont vus proposer de la garderie ou des activités payantes et donc discriminantes pour les familles aux faibles revenus.

Sur tous ces points, notre société doit faire des progrès. Nous pensons que tous les enfants et notamment ceux des milieux populaires doivent se voir offrir des activités permettant leur développement culturel et social et ce quel que soit le rythme de la semaine retenu. Les associations complémentaires de l'école et d'éducation populaire ont un rôle fondamental à jouer. Les communes dans le besoin doivent être financièrement accompagnées pour développer leur expertise éducative.

Si ce décret permet des assouplissements, ce n'est pas là l'essentiel pour l'école. D'autres leviers dont nous avons parlés dans notre déclaration liminaire restent à activer et ceux-ci réclament un investissement fort pour l'école primaire, sans compter l'exigence de politiques publiques sociales, de l'emploi, du logement, de la santé, fortes.

Nous avons présenté 2 amendements (ci-joints)

Vote des amendements sur le décret :

Amendement 1 SNUipp: conseil d'école

Pour: 19 Contre: 30 Abstentions: 20 Refus de vote: 3

Amendement 2 SNUipp: mercredi ou samedi libéré

Pour: 28 Contre: 19 Abstentions: 19 Refus de vote: 6

Vote sur le décret :

Pour: 21 le Snalc-FGAF, le SNUipp-FSU (et les syndicats de la FSU), CFTC, AMF,

PEEP, SPELC, MEDEF, Conseillers Régionaux

Contre: 35 l'Unsa, la FCPE, FO, ligue, JPA, FAGE, UNEF, UNAF, SGL, Solidaires,

SUD, CFE CGC, SNPTES

Abstention: 1

Refus de vote: 15 le Sgen-CFDT, la CGT, SNPDEN, APEL, CNEA, CFDT

Personne ne retrouve qui s'est abstenu au ministère